Cinquante cinquième année. - N ° 224 A Jeudi 18 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 70

## 09 – ARIÈGE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX

## Ventes et cessions

903 437 499 RCS Foix.
**CS SIGE CHRISTOPHE.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Nom commercial :* CHEZ GASTON ET GASTOUNETTE.
*Adresse :* Résidence Manseille S, 5 Plateau de Bonascre, 09110 Ax-les-Thermes.
*Origine du fonds :* Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 30000 EUR.
*Etablissement :* Etablissement principal.
*Activité :* La cuisson associée à la vente au détail de pains et de viennoiseries, à partir de pâtes et pâtons surgelés. Fabrication et vente de plats cuisinés, de pizzas, de quiches, de tartes salées, de sandwichs. Restauration traditionnelle et restauration rapide à consommer sur place et/ou à emporter. Organisation, promotion et/ou gestion d'événements (ces activités n'incluent pas l'organisation de spectacles..
*Adresse :* Résidence Manseille S, 5 Plateau de Bonascre, 09110 Ax-les-Thermes.
*Précédent propriétaire :* 404 307 456 RCS Foix. **CG.**
*Date de commencement d'activité :* 1er octobre 2021.
*Publication légale :* La gazette Ariègeoise *du* 15 octobre 2021.
*Oppositions :* SARL C2C PYRENEES, 47 Bis Avenue Léon Blum 09300 Lavelanet.
*Commentaires :* Acte sous seing privé en date du 08/10/2021 enregistré au Service de l'Enregistrement de FOIX le 11/10/2021, Dossier 2021 00037899. Référence : 0904P01 2021 A 00780. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : Résidence Manseille S 5 plateau de Bonascre 09110 AX-LES-THERMES. Adresse du nouveau propriétaire : Résidence Manseille S 5 plateau de Bonascre 09110 AX-LES-THERMES. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..